# DÉLIBÉRATION N° 2023-012 DU SYNDICAT MIXTE "Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS en Lévézou"

#### Délibération prise en séance du 28 décembre 2023 à 10h00

L'an deux mille vingt-trois, le 28 décembre à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS » en Lévézou à l'Hôtel du Département salle AUBRAC, sous la présidence de Monsieur Claude ASSIER, 2ème Vice-Président du Syndicat Mixte.

**Etaient présents** : M. Claude ASSIER, Mme Emilie SAULES LE BARS, M. Jean-Michel ARNAL, M. Yves REGOURD, M. Régis NESPOULOUS, M. Serge GELY.

**Etaient excusés :** M. Arnaud VIALA, Mme Kateline DURAND, M. Christophe LABORIE, M. Jean-Luc CALMELLY, Mme Nadine FRAYSSE, M. Alexis CANITROT.

Secrétaire de séance : M. Serge GELY

#### Objet : Approbation du compte-rendu de la dernière séance du 6 avril 2023

Considérant que les rapports présentés au comité syndical du 28 décembre 2023 ont été adressés à ses membres le 22 décembre 2023 ;

En application de l'article 6 du règlement intérieur du Syndicat Mixte, un compte-rendu de la séance précédente a été présenté ;

Considérant que le compte-rendu n'appelle ni observation, ni réserve ;

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE le compte-rendu, ci-annexé.

Pour le Président du Syndicat mixte et par délégation, le 2ème Vice-Président,

Claude ASSIER

Acte dématérialisé

<u>Sens des votes</u> : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 6

Accusé de réception en préfecture 012-251201406-20231228-20231228\_12-DE Reçu le 29/12/2023

## **COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU 6 AVRIL 2023**

### Syndicat Mixte « Centre Jean-Henri Fabre de Saint Léons en Lévézou »

## Réunion du Comité Syndical du 6 avril 2023 à 11 h 00 Salle Aubrac Hôtel du Département RODEZ

## Membres du Syndicat mixte Centre Jean-Henri Fabre

#### **Etaient présents:**

- M. Jean-Michel ARNAL, Maire de Saint-Léons
- M. Jean-Luc CALMELLY, Conseiller départemental du canton Causse Comtal
- M. Serge GELY, Adjoint au Maire de Flavin
- M. Régis NESPOULOUS, 1er Adjoint au Maire de Comps-La-Grand-Ville
- M. Yves REGOURD, Maire du Vibal, Président de la communauté de communes Pays de Salars
- M. Claude ASSIER, Conseiller départemental du canton Millau 1
- MME Emilie SAULES LE BARS Conseillère départementale du canton Rodez 2
- M. Christophe LABORIE, Conseiller départemental du canton Causses Rougiers Lévézou

#### **Etaient excusés:**

- M. Arnaud VIALA, Président de la communauté de communes Lévézou Pareloup
- M. Alexis CANITROT, Conseiller communautaire de la communauté de communes Lévézou Pareloup
- MME Nadine FRAYSSE, Conseillère départementale du canton Raspes et Lévézou
- -MME Kateline DURAND, Conseillère départementale du canton Tarn et Causses

### Personnes associées :

#### **Etaient Présentes :**

- MME Karine LAURENS, Directrice Générale Adjointe par intérim du pôle Ressources et Moyens du Département,
- -MME Estelle BUSCAYLET, Juriste, Aveyron Ingénierie.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance du 10 janvier 2023
- Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2022
- Affectation des résultats
- Vote du budget primitif 2023
- Groupement de commande avec le Département renouvellement d'adhésion
- Modification du siège du syndicat mixte

Le Président constate que le quorum est atteint.

Madame Emilie SAULES-LE BARS est désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

## Point 1 de l'ordre du jour : Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le Président donne lecture rapide du compte-rendu de la dernière séance.

Ce compte-rendu a été adressé en même temps que les invitations à cette réunion.

Un point rapide est fait sur le renouvellement de la DSP : la publication légale a été réalisée sur les différents supports la semaine du 27 mars 2023 et la date limite de remise des candidatures et des offres est fixée au 5 juin 2023 à 12 H 00.

→ Aucune observation n'est relevée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical.

# Point 2 de l'ordre du jour : Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2022

Le Président présente le compte administratif 2022, qui est conforme au compte de gestion.

En 2022, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1 417 488.47 € comportant notamment 620 000 euros de contribution du Département et 395 450 euros de redevance d'affermage versée par la SAEML Cités des Insectes, exploitante du Centre Micropolis.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1 312 326.74 €.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 334 770 €.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 325 603 €.

Ainsi, le Compte Administratif, qui présente des écritures budgétaires et comptables en concordance avec le Compte de Gestion dressé par le comptable public, dégage un résultat de clôture positif à hauteur de 712 305.61 € en fonctionnement et 139 993.81 € en investissement, y compris les reports de l'année précédente

Le Président, Monsieur Jean-Luc CALMELLY, quitte la salle du comité syndical.

Le 2<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Claude ASSIER propose au comité syndical d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2022.

L'année 2023 est une année de transition en raison de la passation de la future DSP.

L'exercice 2024 sera déterminant pour les investissements et les nouvelles perspectives budgétaires.

→ Aucune observation n'est relevée, le compte administratif 2022 et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité par le Comité Syndical.

Monsieur CALMELLY revient dans la salle.

### Point 3 de l'ordre du jour : Affectation des résultats

Le Compte Administratif 2021 fait apparaître :

- à la section d'investissement un excédent de 139 993.81 €
- à la section de fonctionnement un excédent de 712 305.61 €
- un résultat de clôture d'un montant de 852 299.42 €

Le Président propose d'affecter :

- à la section d'investissement le report excédentaire de 139 993.81 € (compte 001)
- à la section de fonctionnement le report excédentaire de 712 305.61 € (compte 002)
- → Aucune observation n'est relevée, l'affectation des résultats 2022 est approuvée à l'unanimité par le Comité Syndical.

### Point 4 de l'ordre du jour : Vote du budget primitif 2023

Le Président présente le budget primitif 2023.

Pour 2023, le budget prévisionnel s'élève à 2 033 594.15 € en fonctionnement et 993 993.81 € en investissement.

Le montant des dépenses et recettes proposées pour la section de fonctionnement s'élève à 2 033 594.15 €.

Le montant des dépenses et recettes proposées pour la section d'investissement s'élève à 993 993.81 €.

L'année 2023 verra la mise en œuvre des premiers travaux identifiés dans l'audit patrimonial.

Les travaux liés à la toiture sont à traiter sur le long court. Pour l'année 2023, une enveloppe de 170 000 euros est prévue pour la reprise de l'étanchéité.

→ Aucune observation n'est relevée, le budget primitif 2023 est approuvée à l'unanimité par le Comité Syndical.

# Point 5 de l'ordre du jour : Groupement de commande avec le Département – renouvellement d'adhésion

Le Président rappelle que le syndicat mixte fait partie d'un groupement de commande avec le Département de l'AVEYRON pour divers marchés d'entretien et de réparation.

Plusieurs marchés allant être relancés prochainement, le Département, agissant en tant que coordonnateur du groupement, nous propose de reconduire lesdits marchés.

→ Aucune observation n'est relevée, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la proposition de renouvellement des marchés et habilite le Président à signer les actes afférents à ce renouvellement.

## Point 6 de l'ordre du jour : Modification du siège du syndicat mixte

En application de l'article 2 des statuts du syndicat mixte, le Président rappelle que le siège du syndicat est fixé à la mairie de SAINT LEONS.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Département par décision du Conseil Syndical.

Le Président propose de déplacer le siège à l'Hôtel du Département, à RODEZ, afin de faciliter l'administration courante du syndicat.

→ Aucune observation n'étant relevée, le comité syndical approuve à l'unanimité le transfert du siège du syndicat mixte à l'Hôtel du Département, à RODEZ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 11 H 25.